

Règlement général

L'utilisateur doit se conformer au présent règlement et appliquer les consignes suivantes :

-pour des raisons de sécurité, utiliser **un minimum** de décors en matière inflammable, laisser libres les issues de secours,

-pas de décors accrochés ou collés sur les murs, portes, fenêtres et rideaux,

-attention aux risques de coupure générale d'électricité en cas d'utilisation excessive d'appareils électriques

-déposer les déchets soit dans les sacs noirs, soit dans les sacs jaunes (**merci de respecter le tri sélectif**). Des containers sont placés derrière la cuisine, ainsi que le container à verre,

-remettre les salles utilisées en l'état: nettoyage et rangement des tables et chaises, balayage et nettoyage des sols (balais, seaux et serpillères sont dans le local entretien), lavage et rangement de la vaisselle.

-par respect pour le voisinage, limiter les ouvertures des portes et fenêtres et la puissance de la sonorisation (arrêté préfectoral du 20 avril 1999).

Les services de sécurité et de police sont l'affaire de l'utilisateur. En aucun cas, la commune ne peut être tenue responsable d'éventuels troubles ou incidents.

Les vols, les dégâts, les détériorations sont à la charge de l'utilisateur, d'où l'obligation de fournir une copie de l'attestation prouvant **qu'une assurance couvrant la responsabilité civile a été souscrite.**

Montants de la location à compter du 01/01/2023 (délibération du 29/06/2022)

a) habitants de la commune, associations hors commune

	Week-end (dés vendredi 17h)	arrhes	Jour en semaine	arrhes
Gde salle, bar, foyer	200,00 €	50,00 €	110,00 €	30,00 €
Cuisine avec vaisselle	100,00 €	25,00 €	50,00 €	15,00 €
Chauffage	80,00 €	20,00 €	40,00 €	10,00 €

b) personnes hors commune

	Week-end (dés vendredi 17h)	arrhes	Jour en semaine	arrhes
Gde salle, bar, foyer	400,00 €	100,00 €	220,00 €	55,00 €
Cuisine avec vaisselle	100,00 €	25,00 €	50,00 €	15,00 €
Chauffage	80,00 €	20,00 €	40,00 €	10,00 €

c) associations communales, caritatives, d'intérêt communal à but non lucratif : gratuité sauf si utilisation de la cuisine et /ou de la chambre froide alors le tarif de 40€ s'applique

d) montage de la scène par services municipaux 3 € le m2 soit 162€ maximum (24 panneaux de 1.5m X 1.50m, dimension maxi 9mX6m)

A la réservation, le montant des arrhes sera encaissé directement via le trésor public (avis de paiement trésorerie municipale), un chèque de caution de **500€** encaissé en totalité en cas de dégradation(s) et ou détérioration(s), un chèque de caution de **100€** encaissé en totalité en cas de nettoyage insuffisant et ou de mauvais rangement des salles et du matériel. Les chèques de caution seront restitués après état des lieux, remise des clés et un délai d'une semaine de réserves en cas de vices cachés.

Les clés sont récupérables au secrétariat de la mairie **la veille** de la location entre **16h30 et 17h** et remises le **lendemain** de la manifestation **dès 9h**.

L'acceptation du présent règlement vaut abandon de recours de l'utilisateur contre la commune, quel que soit le motif, même en cas d'indisponibilité totale ou partielle de la salle pour une raison indépendante de la volonté de la commune.

L'utilisateur (date, signature précédée de Lu et approuvé)

Le Maire, Françoise DELAGE

Nom :prénom.....

Fonction si association tél :